

Président

Secrétaire

Livre des délibérations du comité exécutif Commission scolaire de SAINT-HYACINTHE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, tenue le **mardi 26 novembre 2019**, à 19 h, au siège social de la Commission scolaire, au 2255, avenue Sainte-Anne, à Saint-Hyacinthe.

Est présent, monsieur le président :

Flibotte, Richard.

Sont présents, mesdames et messieurs les commissaires :

Croteau, Sophie, commissaire parent,
Croteau, Steve,
Donais, Sylvie,
Favreau, Jacques,
Noël, Pierre.
Simard, Élyse

Avait prévenu de son absence :

Martin, France,

Sont aussi présents, madame et monsieur :

Camirand, Daniel, directeur général adjoint et secrétaire général,
Dupré, Caroline, directrice générale.

Sont invités, mesdames et messieurs :

Dion, Gaétan, directeur du Service des ressources informatiques et du transport scolaire,
Gagnon, Sagette, régisseuse aux communications,
Girard, Sylvie, directrice du Service des ressources financières,
Langelier, Chantal, directrice du Service des ressources humaines,
Soumis, Jean-François, directeur du Service des ressources matérielles,
St-Germain, Karina, directrice des Services éducatifs et responsable de l'organisation scolaire.

Ouverture de la séance

Monsieur Richard Flibotte, président, procède à l'ouverture de la séance.

Adoption de l'ordre du jour

E-19-11-25

Monsieur Pierre Noël propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel quel.

**Livre des délibérations du comité exécutif
Commission scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Président

Secrétaire

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du
15 octobre 2019**

Mesdames et messieurs les commissaires ayant tous reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits par la loi, monsieur Steve Croteau propose et il est unanimement résolu d'exempter le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2019, et de l'approuver tel quel.

E-19-11-26

Autorisation relative à la signature du formulaire du choix de la limite par lésion, pour l'année de cotisation 2020, et à la communication de ce choix à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur l'ajustement rétrospectif de la cotisation* prévoit que l'employeur assujéti au mode rétrospectif ou qui demande de l'être, pour une année de cotisation, doit faire parvenir à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) une attestation indiquant jusqu'à concurrence de quelle limite il choisit d'assumer le coût de chaque accident du travail ou maladie professionnelle survenu dans son entreprise;

CONSIDÉRANT la recommandation produite à la suite de l'analyse financière effectuée en santé et sécurité du travail;

Monsieur Jacques Favreau propose et il est unanimement résolu de choisir **9 fois** le maximum assurable comme limite par lésion et d'autoriser M^{me} Chantal Langelier, directrice du Service des ressources humaines, à signer pour et au nom de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, le formulaire *Attestation du choix de la limite par lésion*, pour l'année de cotisation 2020, et à communiquer ce choix à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

E-19-11-27

Comptes à payer pour la période du 11 juillet au 27 août 2019

Sur recommandation du comité de vérification des comptes à payer, Madame Élyse Simard propose et il est unanimement résolu d'entériner le paiement des comptes pour la période du 10 juillet au 27 août 2019 qui est de 5 870 313 \$.

E-19-11-28

**Livre des délibérations du comité exécutif
Commission scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Contrat d'achat de matériel informatique *Apple*

CONSIDÉRANT QUE les établissements de la Commission scolaire ont formulé des besoins en matière d'achat d'équipements informatiques *Apple*;

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources informatiques a établi des règles relativement à la priorisation des équipements pouvant être achetés;

CONSIDÉRANT QUE la politique d'approvisionnement de la Commission scolaire permet d'octroyer un contrat de gré à gré dans le cas d'un fournisseur unique;

E-19-11-29 Monsieur Pierre Noël propose et il est unanimement résolu d'octroyer un contrat de gré à gré avec *Apple Canada* pour le montant maximal de 100 000 \$ pour l'année scolaire 2019-2020 et d'autoriser M. Gaétan Dion, directeur du Service des ressources informatiques et du transport scolaire, à signer les bons de commande et les factures s'y rapportant.

Questions diverses

Aucune question.

Levée de la séance

E-19-11-30 Monsieur Jacques Favreau propose et il est unanimement résolu de lever la séance.

Président

Secrétaire général